

Délibération n° D2026-31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 08 juin 2026

Date de l'affichage de la convocation : 08 juin 2026

En exercice : 15

Présent(s) : 12

Absent(s) : 03

Pouvoir(s) : 01

Le quinze juin deux mil vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : CHANTRELLE Fabienne, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, AMBROISE Sophie, RICHARD Thierry, SARAIVA ALVES Helena, MATHYS Mickaël, GOSSANT Karen, BOUSSOIS Antoine, LEPILLET Sonia, DOUZERY Caroline

Absent : URSULET Allan

Absents excusés : JOSSELIN Valéry, Dortu Nadine

Secrétaire de séance : SARAIVA ALVES Helena

Pouvoirs : DORTU Nadine donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

➤ **OBJET : Demandes de subventions pour l'opération :**
Création d'aires de jeux pour enfants et tables de ping-pong

M. Le Maire expose à l'assemblée le projet pour la création de plusieurs espaces de jeux pour enfants sur les différents hameaux ainsi que la mise en place de tables de ping-pong.

M. le Maire explique à son conseil municipal, qu'il est nécessaire, afin de réaliser cette opération, de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes et de la Région Haut de France au titre du Fonds d'Appui des Projets Locaux (FAPL), pour un montant total de 70 637.90 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Approuve la contenance du projet ainsi que le plan de financement,
- Autorise le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers,
- Sollicite à cet effet une subvention :
 - Du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes,
 - De la région Haut de France au titre du Fonds d'Appui des Projets Locaux (FAPL).
- Prend l'engagement de réaliser l'étude ou les travaux si les subventions sollicitées sont accordées,
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

